

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 23 novembre 2023 N° 42, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

Selon le règlement communal, le procès-verbal devrait être diffusé 15 jours après l'assemblée, il sera établi pour le 12 janvier 2024, selon décision du Conseil communal du 5 décembre 2023.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1294 ayants droit de vote en matière communale.

On note la participation de 83 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 du Règlement d'organisation.

Mme Katia Lehmann et M. David Schaller sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 octobre 2023
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2024.
4. Discuter et donner un préavis sur le maintien du SHC Ajoie au centre sportif de Fontenais.
5. Informations communales.
6. Divers.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 octobre 2023**

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 2 octobre 2023 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

*Mis au vote, le procès-verbal du 2 octobre 2023 est accepté, selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.*

#### **2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.**

M. Fabrice Briot conseiller communal en charge du dossier, revient sur une demande faite par un citoyen lors de l'assemblée du budget 2023, afin qu'une révision du règlement et notamment l'article 19, soit réalisée. La commission a profité de revoir tous les articles, afin de le remettre à jour.

*Entrée en matière acceptée*

Les articles qui ont été modifiés sont présentés dans leur ancienne teneur et dans la nouvelle version. L'article 9, alinéa 2 est changé selon la nouvelle loi en vigueur, les haies en bord de chemin seront entretenues par les propriétaires ou locataires étant donné qu'ils perçoivent des subsides pour ces travaux. L'article 13 concerne le contrôle des chemins par la commission, qui sera effectué une fois par année et plus deux. A l'article 18, le fond d'entretien est modifié par le financement spécial. L'article 19 a été repris afin de plus préteriter la commune ; le fond sera alimenté par les contributions des propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre, calculées proportionnellement à la surface, excepté les parcelles appartenant à la commune, il sera alimenté également par la contribution annuelle de la commune. L'article 20 voit la correction demandée par l'Economie rurale, qui concerne l'intérêt moratoire applicable aux impôts directs. L'article 21 renseigne que le fond ne doit pas être inférieur à 50'000 francs.

*Discussion pas demandée*

*Le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins est mis au vote, il est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.*

### **3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2024.**

Le maire M. Petignat indique que le budget est pratiquement équilibré selon le compte général, malgré un déficit de 33'633 francs. Compte tenu de l'amélioration des finances communales, des entretiens prioritaires pourront être réalisés. Une augmentation de la péréquation nous permet de retrouver de meilleurs chiffres. Comme par le passé, une politique de dépenses surveillées et strictes est toujours en cours. Les améliorations des réseaux d'eau et électrique à Bressaucourt sont en cours de réalisation, ceci verra des amortissements en sus pour les prochaines années. Des charges moins élevées en énergie seront réalisées avec l'assainissement de l'éclairage public. Les efforts des citoyens consentis il y a 5 ans par l'augmentation de la quotité d'impôt, ont permis une amélioration des finances communales.

*Entrée en matière acceptée*

Le caissier M. Schneider prend la parole, pas de changement au niveau des taxes communales, hormis l'augmentation de la TVA.

#### Administration générale

Pas d'élection en 2024. Concernant le personnel administratif ; le renchérissement sera de 2.13, il est prévu l'engagement d'un étudiant MPC à l'administration communale. Une augmentation est prévue pour le poste informatique, afin de répondre aux exigences du canton sur la cybersécurité. Un montant est indiqué pour l'entretien des extérieurs du château (plates-bandes, bacs à fleurs) par la conciergerie. Une étude est prévue pour les travaux urgents sur le château, pour 10'000 francs.

*Discussion pas demandée*

#### Ordre et sécurité

Le contrat avec la Police municipale de Porrentruy ne voit pas de changement. SIS Calabri voit un léger déficit de 690 francs.

*Discussion pas demandée*

#### Formation

Une augmentation est prévue concernant le matériel didactique pour l'enseignement. La contribution aux traitements des enseignants est en diminution. L'achat d'une machine multifonction pour les besoins de la voirie et la conciergerie, est budgétisé. La place de jeux est terminée, les finitions du pourtour seront réalisées, 5'000 francs sont indiqués. La réfection du goudron entre la halle polyvalente et les installations sportives, est prévue. On relève qu'il y a moins d'élèves au niveau secondaire.

*Discussion pas demandée*

#### Culture, sport loisirs

Les manifestations voient un compte propre avec les détails. Une participation de 1'700 francs est indiquée afin de subventionner la numérisation des archives de l'ancien évêché de Bâle. La contribution à la patinoire est augmentée à 85'200 francs. Le robot tondeuse doit être mis à jour avec l'installation d'un nouveau fil, pour le terrain de football.

*Discussion pas demandée*

#### Santé

La compensation versée pour la pollution de l'eau à Bressaucourt, est terminée en 2024.

*Discussion pas demandée*

#### Prévoyance sociale

Les après-midis pour les animations des aînés ont été dissociés de la sortie annuelle des aînés. Concernant l'UAPE, la contribution de la commune se monte à 99'500 francs, des

discussions sont en cours avec le canton afin de revoir les participations communales. L'aide sociale voit une augmentation de 40'000 francs.

*Discussion pas demandée*

#### Trafic – transport - télécommunications

Le Service des travaux publics a un nouvel apprenti. L'étude pour la finalisation des limitations de vitesse est prévue. Des aménagements à la rue En Combas et le secteur de l'école sont en réflexion. Les entretiens des routes sont budgétisés. Il est indiqué que la commune participe à la taxe des chemins pour environ 100 hectares à 20 francs et pour 2'000 francs pour les entretiens hors périmètre.

*Discussion pas demandée*

#### Protection environnement

Approvisionnement en eau ; des capteurs seront posés sur nos hydrantes afin de nous avertir des fuites, ceci permettra de diminuer les pertes qui sont de 40% environ, le matériel coûtera 21'000 francs. La contribution au SEPE passe à 150'000 francs, selon la nouvelle clef de répartition. Concernant les déchets, à la suite de l'arrêt de la collecte des encombrants, la taxe a été revue à la baisse depuis 2023. Le cimetière n'apporte pas de commentaire. Aménagement du territoire ; une réserve de 5'000 francs est inscrite pour la finalisation du PAL.

*Discussion pas demandée*

#### Economie publique

La vente de bois d'industrie est en baisse.

*Discussion pas demandée*

#### Finances et impôts

Les projections des personnes physiques sont faites par le Service des contributions. Les impôts des frontaliers sont en augmentation, nous percevrons 321'610 francs après la compensation des mesures d'économies décidées par le canton, qui nous ponctionnera de 45'890 francs. Les autres impôts directs restent stables, cependant les gains en capital sont en augmentation et passent à 100'000 francs. Nous bénéficions de la péréquation pour 383'149 francs. Ainsi nous arrivons au résultat final de 33'633 francs.

*Discussion pas demandée*

Le Conseil communal à l'unanimité recommande l'acceptation du budget 2024.

Le président de la Commission des finances M. Loïc Stalder prend la parole. La commission s'est retrouvée à deux reprises. Le préavis est favorable. Il se réjouit que le budget soit quasiment à l'équilibre et permette de retrouver une visibilité agréable. Les financements spéciaux sont améliorés. La commission soulève deux points de vigilance ; certains revenus annoncés pourraient poser problème et d'autres sont hypothétiques. Certains coûts, comme l'UAPE, sont supérieurs de 4 à 5 fois le montant de 2022. M. Stalder se réjouit, la commune va mieux et on fait attention aux dépenses. Nous avons des investissements à réaliser, mais il faut être prudent et ne pas en faire de trop importants. La Commission des finances reste vigilante et préavise favorablement le budget 2024. Il fait remarquer la bonne tenue des charges et des comptes par le Conseil communal.

*Mis au vote, la quotité d'impôt et les taxes communales sont acceptées à l'unanimité sauf une abstention.*

*Mis au vote du budget 2024 tel que présenté, il est accepté à l'unanimité.*

Le président M. Richard remercie les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du budget, ainsi que les autorités communales.

#### **4. Discuter et donner un préavis sur le maintien du SHC Ajoie au centre sportif de Fontenais.**

La conseillère en charge des sociétés Mme Julie Hennin, rappelle la mise sur pied du café participatif en novembre dernier. Il est attendu ce soir, une décision sur le maintien ou pas du

SHC Ajoie à Fontenais. Trois prérequis sont demandés ; la mise en place d'une solution de réduction du bruit adéquate, la coordination avec les autres usagers du site (sport et école) et un délai pour la proposition d'un nouveau projet au Conseil communal, avant la prolongation de la nouvelle saison.

Le maire M. Petignat indique que l'examen de l'adéquation des mesures de réduction de bruit se fera en fonction des normes légales et de l'avis de l'Office de l'environnement, et pas selon une appréciation du Conseil communal.

*Discussion*

GL demande si des places de parc sont prévues par les autorités.

Le président M. Richard, répond que ce dossier a été évoqué lors du café participatif.

M. Fabrice Briot précise toutefois que le problème de parcage n'est pas dû principalement au club de skater mais à toutes les sociétés, l'école et les diverses manifestations. Il faut savoir que le parking de l'église est à disposition, différentes solutions sont étudiées. Tout le trafic sera revu dans ce secteur, avec la zone 30 km/h.

PH estime que la meilleure solution est la couverture du toit de la piste, le club ayant informé qu'il a les moyens de le faire. Il soutient le maintien du skater pour autant que l'on aille au bout des choses.

CP demande en quoi consiste la mise en place d'une solution, comme annoncé.

M. Victor Egger répond que dans un deuxième temps, il y aura le dépôt d'un permis de construire, après le préavis donné ce soir. Les citoyens et voisins pourront consulter le projet et donner leur avis, voir formuler une opposition. Quelque chose sera donc construit, afin que tout soit aux normes et conforme à la législation. Une fois le préavis donné, le club pourra travailler sur le projet concrètement. Le président M. Richard précise qu'il demandera à l'assemblée de donner son préavis, sur le maintien ou pas du club au village.

PB demande des précisions sur le troisième prérequis.

Mme Julie Hennin informe que le club pourra rester jusqu'à la fin de la saison 2024, mais que le projet devra être déposé avant.

PH souhaite l'avis des représentants du SHC Ajoie.

M. Mathieu Cerf vice-président et responsable du projet, renseigne que comme annoncé lors du café participatif, un projet sera développé. Les bandes seront changées, ainsi que le revêtement de la piste dans un premier temps. La décision de l'assemblée de ce soir, ainsi que les discussions avec le Conseil communal, permettront la suite du projet. Les solutions évoquées par PH seront évidemment étudiées afin de réduire le bruit.

*Mis au vote du préavis de l'assemblée concernant le maintien du SHC Ajoie à Fontenais, moyennant les trois solutions évoquées, la majorité évidente est favorable et 4 abstentions.*

## **5. Informations communales.**

Mme Voisard Bourquard prend la parole, la place de jeux de l'école de Fontenais est terminée, le financement se fera principalement par les dons reçus du Patenschaft et de la Loterie romande. Elle sera inaugurée avec les élèves et le corps enseignant, ce printemps. La source de la Bonne-Fontaine a été revitalisée, suite aux contributions du canton et de la Confédération, l'eau n'est plus stagnante, le site a repris vie.

M. Victor Egger répond à une question d'un citoyen lors de la dernière assemblée qui concernait les piscines et les pompes qui font du bruit. Une piscine installée plus de 3 mois est soumise à permis de construire. Le règlement qui concerne le bruit doit être respecté, ainsi que les heures et jours fériés. En cas de problème, il faudra contacter la commune afin de traiter les cas signalés. Une règle de bon voisinage est à mettre en avant.

M. Schneider caissier communal, présente l'évolution de l'endettement brut de la commune par un graphique.

Mme Voisard Bourquard explique les statistiques dans le domaine de Cité de l'énergie. L'augmentation des subventions versées permet un encouragement aux énergies renouvelables. Les installations photovoltaïques sur le territoire communal voient une couverture de 20% des toits. Elle encourage les citoyens à poursuivre dans ce sens, des subventions sont toujours accordées par la commune.

M. le maire Yves Petignat adresse ses vœux de belles fêtes de fin d'année. Beaucoup de projets ont aboutis en 2023 ; l'ouverture de la boulangerie avec l'annexe postale, la place de jeux de l'école, la revitalisation de la source Bonne-Fontaine, la première étape des travaux de rénovation du réseau d'eau est réalisée à Bressaucourt. Il remercie le Conseil et le personnel communal pour les efforts réalisés tout au long de l'année. Les citoyennes et citoyens sont salués pour l'effort financier consenti en 2018, par l'augmentation de la quotité d'impôts. Il rappelle que le Conseil communal est au service de la communauté, il est à disposition de la population. M. Petignat évoque le regret que la fusion avec Porrentruy n'ait pas abouti, Fontenais s'est beaucoup engagée dans ce projet. Il remarque que malgré la période climatique difficile et l'incertitude des conflits, on sent l'envie de faire des choses et de partager dans la commune, il s'en réjouit.

#### **6. Divers.**

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour. L'assemblée peut prendre en considération les propositions qui seraient faites.

M. Loïc Stalder prend la parole en tant qu'ancien président du skater hockey, il se réjouit de la décision de l'assemblée qui offre la possibilité au club de rester à Fontenais. Il tient à remercier pour l'issue favorable et pour le soutien à la jeunesse.

La parole n'étant plus demandée, le président M. Lionel Richard remercie chacune et chacun qui au cours de cette année 2023, a participé activement à l'assemblée communale. Car, on ne le répétera jamais assez, c'est l'élément de base de notre démocratie directe et même si certains esprits chagrins auraient tendance à dire que l'on pourrait s'y ennuyer, c'est néanmoins ici en commun, que nous posons les bases du vivre ensemble de notre communauté, répartie en trois villages. Ce vivre ensemble ne serait toutefois pas possible sans l'investissement sans relâche du Conseil communal à qui il adresse un merci tout particulier pour le travail accompli. Il remercie tous les employés communaux qui par leurs applications quotidiennes rendent également possible ce vivre ensemble. Celui-ci se manifeste également dans la mise en place de manifestations en tous genres, par la commune mais aussi et surtout par les nombreuses associations et sociétés qui animent nos vies villageoises. Remerciements à celles et ceux qui y prennent part. On peut s'investir de multiple façon pour notre communauté, par exemple dans les commissions communales. M. Richard souligne encore le grand travail d'animation pour les aînés. La liste est encore longue, la nature du propos étant de remercier chacune et chacun qui s'investi à sa manière pour permettre ce vivre ensemble harmonieux. Il souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une excellente année 2024.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :  
Lionel Richard

La secrétaire :  
Sylvie Gigon Rotunno